



Deuxième réunion du Comité permanent

2-3 novembre 2004, Bonn, Allemagne

Projet final de compte rendu de la première réunion du Comité permanent de l'AEWA Bonn, Allemagne, 24 - 25 novembre 2003

Point de l'ordre du jour n° 1 : ouverture

1. Le chef de la direction de la protection de l'environnement et de la gestion durable des terroirs au ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire, Jochen Flasbarth, ouvre la réunion. Il affirme que le ministère allemand continuera de soutenir l'AEWA dans le futur et souhaite beaucoup de succès à la conférence. Évoquant l'excursion dans la vallée de l'Ahr à laquelle les invités ont participé la veille, il explique que cette région revêt une grande importance comme habitat de plusieurs espèces aviaires, notamment la cigogne noire et le martin-chasseur, et il note que les monts de l'Ahr ont été désignés comme zone de protection spéciale par la directive « Oiseaux » de l'Union européenne.
2. M. Flasbarth indique que le ministre de l'Environnement allemand, Jürgen Trittin, a promis d'allouer des fonds de soutien à hauteur de un million d'euros pour le FEM, ajoutant toutefois que, bien que l'octroi de ces fonds soit sur le point d'être approuvé, le budget du ministère est de plus en plus affecté par les mesures de rigueur. Il précise que l'AEWA profitera, au même titre que les autres accords de la CMS, du campus des Nations Unies prévu à Bonn, auquel doivent être affectés 65 millions d'euros. M. Flasbarth note par ailleurs que les Accords cohabitant avec la CMS, et notamment le Secrétariat de l'AEWA, bénéficient du soutien administratif de l'Unité chargée des Accords et que le gouvernement fédéral a décidé, pour renforcer cette unité, de lui attribuer un administrateur auxiliaire.
3. Bert Lenten présente ses remerciements au ministère allemand pour son précieux soutien à l'AEWA et il annonce qu'il présidera lui-même la réunion jusqu'à ce que le Président soit élu.

Point de l'ordre du jour n° 2 : allocutions de bienvenue

4. M. Lenten invite les participants à prononcer une allocution de bienvenue.
5. Prenant la parole en qualité de président du Comité technique de l'AEWA, M. Yousoof Mungroo déclare que cette toute première réunion du Comité permanent constitue une nouvelle étape décisive dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis l'entrée en vigueur de l'AEWA, les membres désignés du Comité ayant été approuvés à la deuxième session de la Réunion des Parties, à Bonn, en septembre 2002. Il précise qu'il y a eu jusqu'à présent quatre réunions du Comité technique de l'AEWA, dont la dernière a eu lieu à Tachkent, et il constate que la majeure partie des membres désignés sont présents à la réunion, ce qui illustre le grand intérêt porté à l'Accord. Il ajoute que l'établissement du Comité permanent permettra dorénavant au Comité technique de se consacrer en priorité aux questions scientifiques et techniques, mais qu'il faut être bien conscient que les questions d'ordre technique, scientifique et politique relevant de l'Accord sont très souvent liées.
6. M. Mungroo remercie lui aussi le gouvernement allemand pour son soutien et souhaite beaucoup de succès à la conférence.

7. Le secrétaire exécutif de la CMS, Arnulf Müller-Helmbrecht, prend à son tour la parole. Il qualifie d'historique l'établissement par l'AEWA d'un Secrétariat permanent – dont c'est la première réunion –, exactement comme l'avait fait la CMS. Il salue l'évolution rapide et remarquable tant du nombre des membres que de la mise en œuvre de l'AEWA. Lors de sa première réunion, en 1985, le Conseil scientifique de la CMS avait proposé un accord sur la voie de migration Est Atlantique. Birdlife International et Wetlands International ont joué un rôle clé dans le développement de l'AEWA, qui est entré en vigueur en 1999 et regroupe toutes les parties prenantes. Après sa conclusion en 1979, la CMS comptait 15 Parties, et M. Müller-Helmbrecht note qu'elle en comptait déjà 38 quand il l'a rejointe 13 ans plus tard. Quant à l'AEWA, selon lui le fleuron au sein de la CMS, il compte déjà 43 membres 8 ans après sa conclusion et 4 ans après son entrée en vigueur. M. Müller-Helmbrecht se félicite des progrès réalisés en particulier dans le cadre du projet FEM et il souligne le rôle de premier plan de l'Allemagne, hôte de la CMS et des trois Secrétariats des Accords, qui fournit un soutien sous diverses autres formes et s'est engagée, en plus du reste, à collecter des fonds de contrepartie pour la mise en œuvre du projet FEM.

8. John O'Sullivan, le représentant de BirdLife International (BLI), note que son organisation participe depuis longtemps à l'AEWA puisqu'elle a contribué à son développement dès la réunion de Nairobi en 1994, et tout spécialement à la réunion de négociation finale l'année suivante. Son organisation a maintenu son engagement depuis parce qu'elle croit que l'Accord peut vraiment contribuer à la conservation des oiseaux d'eau dans les régions étendues auxquelles il s'applique. M. O'Sullivan poursuit en soulignant l'importance des oiseaux sur lesquels se concentre l'Accord pour les millions de personnes qui vivent de l'Arctique à la pointe sud de l'Afrique. Il ajoute que les sauver représente un travail énorme. Dans cette optique, BLI se réjouit assurément de la création d'un Comité permanent.

9. Ward Hagemeijer, le représentant de Wetlands International (WLI), souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'AEWA. Il déclare que la nécessité d'établir un Comité permanent était apparue dès avant MOP2 et qu'il s'agit maintenant de multiplier les efforts pour faire appliquer les programmes internationaux, et en particulier le FEM, bien soutenu par l'AEWA. M. Hagemeijer remercie par ailleurs le ministère allemand pour sa contribution financière au FEM. Il souligne combien il est important pour son organisation de coopérer avec l'AEWA et il dit espérer qu'elle pourra soutenir le Comité permanent en tant que membre.

10. Dans son allocution de bienvenue, Oscar J. Merne (Irlande) affirme que le service irlandais de conservation de la nature, qu'il représente à la réunion, a toujours soutenu avec enthousiasme les conventions et réunions internationales parce que contribuant à promouvoir la conservation de la faune, de la flore et des écosystèmes. Il note que les autorités irlandaises se sont rendu compte combien l'AEWA est précieux pour une conservation efficace des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en zone humide. C'est pourquoi l'Irlande a été l'un des premiers pays à signer l'Accord, qu'elle a ratifié cet automne.

11. Il ajoute que, pour promouvoir les buts et objectifs de l'AEWA, l'Irlande s'emploie actuellement à conclure la procédure de désignation d'un réseau complet de zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux migrateurs des zones humides protégés par la directive « Oiseaux » de l'Union européenne. En collaboration avec les ONG, les autorités irlandaises ont également établi un inventaire des oiseaux des zones humides en Irlande (Irish Wetland Bird Survey) qui contrôle le nombre et la répartition des oiseaux d'eau migrateurs hivernant dans tout le pays. Au mois d'octobre, le service de conservation de la nature a également participé à un atelier organisé en Irlande du Nord qui a lancé l'élaboration d'un plan d'action relatif à un itinéraire de migration international pour la bernache cravant à ventre clair dans l'est du haut arctique canadien.

12. M. Merne souhaite voir l'Accord remporter un succès encore plus grand. Pour sa part, il continuera de représenter le service irlandais de conservation de la nature aux réunions internationales même après son prochain départ à la retraite.

13. M. Lenten souligne que le Comité permanent devra distinguer les questions politiques des questions scientifiques et techniques. Il reconnaît en revanche que l'élargissement des zones et

l'augmentation du nombre des espèces sont des sujets qui sont clairement du ressort et du Comité permanent et du Comité technique. Il ajoute se réjouir de participer à la réunion qui promet d'être intéressante.

Point de l'ordre du jour n° 3 : adoption du règlement intérieur

14. M. Lenten introduit le règlement intérieur et demande aux participants leurs commentaires.
15. Gerhard Adams, le représentant de la région Europe et Asie centrale, mentionne plusieurs points du règlement intérieur du Comité permanent qui nécessitent à son avis des éclaircissements :
 - art. 14 : convient-il à cet endroit de spécifier comment les Parties doivent élire leurs représentants ? (suggestion : supprimer cet article)
 - art. 11 : faut-il dire « no » ou « not » ?
 - art. 31 : le budget ne nécessite-t-il pas un quorum plus élevé que la simple majorité ? (suggestion : majorité des deux tiers)
 - art. 38 : cette précision doit-elle figurer dans le règlement intérieur du Comité permanent ?
16. M. Hagemeyer mentionne à son tour d'autres points à éclaircir :
 - art. 1er : cette description est certes générale, mais est-elle vraiment nécessaire vu que la formulation de l'article 5 est pratiquement la même ?
 - art. 12 : est-il question de deux personnes ou faut-il reformuler la phrase ?
 - art. 16/17 : les représentants des ONG n'ayant pas été mentionnés explicitement auparavant, il ne devrait pas assister sur le papier à la réunion...
 - « Meeting » commence tantôt par une majuscule, tantôt par une minuscule
 - les liens entre le Comité technique et le Comité permanent ne sont pas clairement définis pour ce qui est de la présentation des rapports.
17. Jan-Willem Sneep, le représentant du Dépositaire, mentionne une formulation peu heureuse (« meeting of the Meeting ») et suggère de la remplacer par « session of the Meeting ».
18. Andrew Williams (UK) note des chevauchements entre les articles 37 et 9.
19. M. Müller-Helmbrecht constate qu'il n'est pas explicitement prévu que la CMS puisse accéder de façon générale aux réunions du Comité permanent, mais qu'elle aimerait y assister régulièrement. Il mentionne par ailleurs que bien que le règlement intérieur de la CMS ne le prévoient pas expressément, il est courant que le Comité permanent de la CMS se réunisse à huis clos pour traiter de dossiers sensibles.
20. M. Merne suggère de reformuler le membre de phrase de l'article 15 concernant le droit des membres régionaux de se faire réélire (« regional member eligible for re-appointment »). Concernant l'article 29, il propose un quorum des deux tiers, soit 5 personnes au lieu de 4.
21. M. Mohamed Ibrahim, le représentant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, propose de regrouper les articles 2, 9 et 37.
22. M. Lenten suggère de supprimer l'article 5.
23. M. Adams déclare qu'il lui paraît difficile de supprimer l'article 5 vu qu'il reprend le point 1.e. de la résolution.
24. M. Sneep propose de supprimer la dernière phrase de l'article 1^{er}. La Réunion approuve.
25. M. Lenten trouve qu'il y a effectivement chevauchement entre les articles 9 et 37, alors que les articles 2 et 37 ne se chevauchent pas selon lui. Il propose de regrouper les articles 9 et 37 mais de conserver l'article 2 que la Réunion a approuvé. Évoquant l'ajout d'un article après l'article 10 demandé par WLI, M. Lenten demande s'il est utile de préciser davantage la nature des liens existant entre le Comité technique et le Comité permanent.

26. M. Adams pose la même question. Les deux résolutions adoptées par MOP2 concernant l'une le Comité technique, l'autre le Comité permanent lui semblent définir assez clairement les champs de responsabilité respectifs. Il juge donc superflu d'ajouter un article sur ce sujet précis.
27. M. Lenten constate que le lien est fait à l'article 16 et demande s'il est nécessaire de faire une référence supplémentaire.
28. M. Sneep considère que c'est inutile. La Réunion approuve.
29. M. Lenten propose de modifier l'article 12 en supprimant le mot « and » à la deuxième ligne après le représentant (Representative).
30. M. Mungroo propose de formuler ainsi l'article 12 : « Representative or his/her Alternate Representative » (le représentant ou son représentant suppléant). Il faudrait par ailleurs ajouter selon lui « /her » après « his » à la dernière phrase (NdT : dans la version anglaise, pas d'incidence sur la version française). La Réunion approuve.
31. La Réunion accepte la proposition faite par M. Adams de changer « no » en « not » à l'article 11.
32. M. Lenten suggère de supprimer l'article 14 vu qu'il se réfère à ce que doit faire la Réunion des Parties. La Réunion approuve.
33. La Réunion accepte de faire référence au droit de réélection à l'article 15.
34. M. Adams propose de reporter la discussion sur l'article 17 soit à plus tard dans le cadre de la réunion soit à une prochaine réunion. La Réunion approuve.
35. M. Lenten suggère de considérer toutes les organisations administrées par le PNUE comme une extension du Secrétariat PNUE/AEWA, ce qui impliquerait que ces organisations sont autorisées à assister aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateurs. La Réunion approuve.
36. La Réunion approuve que le quorum défini à l'article 29 soit fixé à au moins quatre des sept membres votants du Comité permanent. Cette disposition s'appliquera également aux questions budgétaires.
37. Abordant la question des sessions à huis clos, M. Adams fait remarquer que le Comité permanent pourra très bien avoir à discuter de certaines questions sans que des observateurs soient admis. La Réunion approuve le principe des sessions à huis clos. Concernant l'article 38, M. Adams fait observer que le Comité permanent ne saurait prescrire que les comités des autres Accords lui soumettent des rapports.
38. M. O'Sullivan fait remarquer que si l'article 38 est supprimé, d'autres comités pourraient fort bien ne pas faire de rapport du tout. Il serait donc souhaitable de remplacer « shall » (devra) par « may » (pourra). La Réunion approuve.
39. M. Hagemeyer demande des éclaircissements sur la nature des liens et des rapports entre les comités.
40. M. O'Sullivan suggère d'ajouter à l'article 32 « and participants of the previous meeting » (ainsi qu'aux participants qui ont assisté à la réunion précédente).
41. M. Merne objecte que les participants aux sessions à huis clos pourraient ne pas souhaiter faire de compte rendu aux autres ; il suggère en conséquence d'ajouter plutôt « and those attending the Meeting » (et ceux assistant à la réunion).

42. M. Lenten fait remarquer que les sessions à huis clos ne font pas de compte rendu.
43. M. Merne déclare qu'il faudra prendre des dispositions concernant les parties des réunions qui se déroulent à huis clos.
44. M. Lenten constate que ce n'est pas courant. La Réunion approuve.
45. Ouvrant la session de mardi matin, M. Mdoe invite M. Adams à faire part de ses résultats sur les ONG internationales qui pourraient être invitées à participer à la réunion du Comité permanent et sur la façon dont ce sujet doit être abordé dans le règlement intérieur. M. Adams précise qu'il a étudié avec beaucoup de soin les résolutions 2.5 et 2.6 au sujet des dispositions institutionnelles concernant respectivement le Comité technique et le Comité permanent. Il s'est aperçu notamment que la Réunion des Parties avait décidé de prendre des dispositions institutionnelles quant à la participation des ONG aux réunions du Comité technique mais qu'elle s'était abstenue d'en faire autant pour les réunions du Comité permanent. C'est pourquoi il ne voit pas comment le Comité permanent pourrait déterminer quelles ONG internationales peuvent participer aux réunions du Comité permanent en amendant le règlement intérieur. À son avis, il ne s'agit pas non plus d'un besoin urgent étant donné que, comme le stipule le règlement intérieur, le Président est autorisé à inviter des ONG. Quelles ONG seront invitées dépendra aussi des questions à débattre et de l'expertise requise sur ces mêmes questions. De plus, M. Adams considère que le nombre des ONG invitées ne devrait pas dépasser celui des représentants régionaux assistant au Comité permanent. Pour finir, il dit qu'il est inutile à ses yeux de prendre quelques dispositions que ce soit concernant la présence de la CMS et d'autres organisations du PNUE. Celles-ci peuvent en effet être considérées comme des extensions du Secrétariat du PNUE ou de l'AEWA.

Ordre du jour n° 4 : élection du Président et du Vice-président

46. M. Lenten invite les membres du Comité permanent à proposer des candidats à la présidence et à la vice-présidence.
47. Faisant allusion au grand engagement de la Tanzanie dans le cadre de la réunion du Comité technique à Arusha, M. Adams propose d'élire comme président M. Charles Mdoe, directeur assistant de la division compétente pour la faune sauvage au ministère des Ressources naturelles et du Tourisme de Tanzanie et représentant de l'Afrique orientale et australe.
48. MM. Sneep et Ibrahim soutiennent cette proposition. La Réunion élit M. Mdoe comme président.
49. Étant donné le rôle des Pays-Bas au sein de l'AEWA, M. Adams suggère de confier à M. Sneep les fonctions de vice-président.
50. M. Mdoe soutient cette proposition. La Réunion élit M. Sneep comme vice-président.

Point de l'ordre du jour n° 5 : adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

51. Agissant désormais en qualité de président du Comité permanent, M. Mdoe demande à la Réunion d'adopter l'ordre du jour et le programme de travail.
52. M. Lenten propose de débattre du point 17 (date et lieu de MOP3) en session à huis clos après la réunion.
53. M. Hagemeyer demande si la session à huis clos fera un compte rendu.
54. M. Lenten suggère que tous les participants se retrouvent à l'heure du déjeuner pour un bref compte rendu à l'issue de la session à huis clos.

55. La Réunion approuve l'amendement proposé et adopte l'ordre du jour et le programme de travail.

Point de l'ordre du jour n° 6 : admission des observateurs

56. M. Lenten informe la Réunion que l'Irlande, l'Afrique du Sud (pas représentée à la réunion), le Royaume-Uni, BirdLife International, Wetlands International, le service des conventions sur l'environnement du PNUE et le PNUE/CMS ont demandé à participer à cette réunion en qualité d'observateurs. La Réunion admet ces observateurs.

57. M. Mdoe passe au point 7 de l'ordre du jour, le rapport des membres du Comité permanent et des observateurs.

58. M. Hagemeyer demande si les observateurs peuvent eux aussi faire une déclaration.

59. Au nom de la région Europe, M. Adams fait le point des progrès accomplis dans la conservation des oiseaux d'eau. La directive « Oiseaux » de l'Union européenne a amené des développements positifs. La Commission européenne est en train d'étudier les conditions de ratification de l'AEWA. Une résolution du Conseil doit être proposée en 2004 sur le statut de l'Union européenne en tant que Partie à l'AEWA. Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont été obligés d'adopter les dispositions très strictes de la directive « Oiseaux », ce qui, dit espérer M. Adams, devrait largement concourir à la préservation des oiseaux d'eau.

60. L'été dernier, une étude a été réalisée sur les zones de protection spéciale (ZPS), dont les résultats ont été publiés récemment. Cette étude générale indique clairement que l'Espagne, par exemple, a fait d'énormes progrès en désignant 81 nouvelles ZPS. Bon nombre d'autres pays ont également avancé dans ce contexte.

61. L'Union européenne a élaboré une directive sur la chasse afin de permettre une meilleure interprétation des dispositions légales en la matière. Des termes comme « période de reproduction » et « aires de nidification » ont été définis. Ces précisions ont été apportées pour chaque État membre et chaque espèce, ce qui a permis d'adopter des règlements simples sur les périodes d'interdiction de chasse. Il a été demandé aux pays candidats de présenter un rapport sur leurs progrès dans ce domaine.

62. Le Royaume-Uni souhaite voir éliminer l'érismature rousse au profit de l'érismature à tête blanche. Le cormoran pose un autre problème. Il entre en effet de plus en plus fréquemment en conflit avec la pêche. Un grand projet étudie ce problème à l'échelon européen.

63. M. Merne explique que l'Irlande est en train de mettre au point un plan international relatif à l'itinéraire de migration de la bernache cravant à ventre clair. L'Irlande dispose déjà de 110 ZPS, et 60 autres sont en cours de réalisation. La grande majorité de ces ZPS se créera au bénéfice des espèces des zones humides. Bien que ne disposant que d'une petite population en République d'Irlande, l'érismature rousse a été inscrite sur la liste de chasse. Elle est plus abondante en Irlande du Nord. L'élimination progressive de la grenaille de plomb au niveau national n'a pas encore été entreprise. En Irlande, toutes les munitions sont importées.

64. Officiellement reconnu « espèce menacée d'extinction » en 1979, le grand cormoran continental (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est devenu une véritable invasion. Une sous-espèce atlantique (*Phalacrocorax carbo carbo*) ne connaît pas la même croissance explosive ; il n'y a donc aucune raison de la massacrer ou de la contrôler parce que nuisant à la pêche.

65. M. Williams rend compte des mesures de conservation concrètes au Royaume-Uni, où on mène une politique de déplacement des espèces adaptée au « rétablissement » mentionné dans le plan d'action de l'AEWA. Une loi interdisant la grenaille de plomb a été adoptée au Pays de Galles en 2002. Une loi similaire sera adoptée en Écosse en 2004. Les responsables se sont accordés sur le principe d'un programme visant à éliminer l'érismature rousse. Dans le contexte de la recherche, telle que mentionnée par le Comité permanent du CMS, le Royaume-Uni fera effectuer en sous-traitance un

récapitulatif des ouvrages parus sur l'impact des changements climatiques sur les espèces migratrices. Le Royaume-Uni accueillera la 5^e réunion du Comité technique de l'AEWA, qui sera organisée juste avant la Conférence internationale 2004 sur les voies de migration. Les préparatifs de cette réunion sont bien avancés. Pour finir, M. Williams informe la Réunion que le nouveau contact de l'AEWA au Royaume-Uni est désormais Mme Hilary Neal, qui remplace M. Steve Lee Bapty.

66. M. Dan Munteanu, représentant de l'Europe et de l'Asie centrale, expose la situation en Roumanie. Il informe la Réunion que la chasse a été temporairement interdite dans le delta du Danube, la zone réelle couverte par cette mesure s'étendant même au-delà du delta, et profitant à la fois aux oiseaux reproducteurs et aux oiseaux migrateurs. Des mesures analogues ont été introduites pour certains secteurs sur les rives de la mer Noire. Autre bonne nouvelle, le WWF a ouvert un bureau en Roumanie.

67. Mais M. Muntaneu n'est pas porteur que de bonnes nouvelles. Il annonce que le ministère roumain de l'Eau et de l'Environnement, qui est chargé de la conservation de la nature, a fusionné avec le ministère de l'Agriculture et des Forêts. Or la biodiversité n'occupe que très peu de place dans ce « superministère ».

68. Ayant bénéficié d'un certain soutien, le nouveau département de l'environnement du ministère a commencé à identifier des ZPS. Tous les instituts du pays ont été invités à mettre en place un réseau Nature 2000.

69. M. Hagemeyer fait part du travail accompli sur les indicateurs dans le cadre de l'objectif 2010. Ce point est en rapport avec les débats au sein de la Commission européenne. En Europe, l'objectif 2010 est un objectif régional. Les oiseaux d'eau ont été identifiés comme indicateurs de biodiversité importants car témoignant de notre aptitude à lutter contre la perte de biodiversité. L'AEWA devrait donc à son avis s'engager davantage dans ce processus.

70. M. Hagemeyer rend compte par ailleurs des progrès réalisés dans le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC). Il fait savoir que Wetlands International aimerait améliorer ce dernier en couvrant un plus grand nombre de pays. Une proposition de projet sera soumise à cet effet en temps voulu au Secrétariat de l'AEWA.

71. Wetlands International participera l'année prochaine avec d'autres, dont l'ONCFS et le Secrétariat de l'AEWA, à la réunion sur la chasse durable en Afrique de l'Ouest. Cette initiative s'inspirant de l'initiative européenne en faveur d'une chasse durable, M. Hagemeyer suggère que le Secrétariat de l'AEWA prenne contact avec la Commission européenne pour l'inviter à cette réunion et lui demander son soutien.

72. Robert Hepworth, le représentant du PNUE, félicite la Tanzanie et les Pays-Bas pour leur élection respective à la présidence et à la vice-présidence du Comité.

73. Il transmet les salutations de M. Klaus Töpfer, qui félicite l'AEWA pour son excellent travail. Il parle ensuite de l'important soutien que le PNUE accorde à l'AEWA et présente un document dans lequel il n'entre pas dans le détail, mais se contente d'aborder plus précisément trois points. Le premier concerne l'harmonisation des rapports faits aux Conventions relatives à la biodiversité. Malheureusement, l'AEWA n'a pas participé à ce projet étant donné qu'il n'était pas encore entré en vigueur quand ce projet a démarré. Une série de lignes directrices sur la coordination des rapports présentés aux Conventions relatives à la biodiversité devrait être prête au premier trimestre 2004. En deuxième point, M. Hepworth déclare que le PNUE-WCMC, établi à Cambridge, continue à s'intéresser de près à l'AEWA et qu'il participe à plusieurs projets. Le PNUE-WCMC a récemment été désigné à la réunion du SBSTA pour aider la Convention sur la diversité biologique (CBD) à surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de biodiversité à l'horizon 2010. Le troisième point abordé par M. Hepworth concerne les résultats du projet « L'avenir de l'environnement mondial, 3 » (GEO-3). Il souligne qu'un rapport synoptique sera publié l'année prochaine sur la relation entre GEO-3 et les Conventions. Pour finir, il se dit enchanté de voir que

l'AEWA tire des avantages de sa cohabitation avec le Secrétariat de la CMS, ce qu'il dit considérer comme un exemple concret de synergie.

74. M. O'Sullivan se réjouit de pouvoir informer la Réunion que BirdLife International (BLI) vient d'ouvrir à Nairobi un bureau compétent pour la région Afrique dont les cinq agents permanents travaillent sur un programme qui a beaucoup de points communs avec les activités de l'Accord. Ce programme englobe la planification de sites et d'espèces ainsi que des activités de projet et des mesures de sensibilisation destinées tant aux décideurs qu'au grand public. Avec ses autres bureaux établis en Europe (à Wageningen, Pays-Bas) et au Moyen-Orient (à Amman, Jordanie), BirdLife International est désormais mieux placée que jamais pour apporter son aide et sa contribution aux activités de l'Accord.

75. M. O'Sullivan note que BirdLife International et l'AEWA continuent de collaborer dans bien des domaines. La Société ornithologique d'Espagne (SEO, le partenaire espagnol de BLI), en particulier, travaille en collaboration avec le Secrétariat, entre autres, à l'élaboration d'un plan d'action international par espèce pour l'ibis chauve. La première réunion est prévue début 2004 à Madrid.

76. Il attire l'attention sur le numéro de juin 2003 de la revue populaire « World Birdwatch » de BLI qui contient un article sur la Convention sur les espèces migratrices et entre dans le détail à propos de l'AEWA. M. Sullivan dit espérer que cela contribuera à faire connaître l'Accord.

Point de l'ordre du jour n° 12 : point sur le développement de la stratégie de communication de l'Accord

77. Après la pause déjeuner, la Réunion se concentre sur l'état d'avancement de la stratégie de communication. Gwen van Boven présente les résultats de l'enquête express (Quick Scan) sur l'AEWA, dont les trois principaux volets sont 1) le recrutement de nouvelles Parties et les procédures autour de l'accession 2) la mise en œuvre de l'Accord et 3) la communication. En tout, 19 États de l'aire de répartition ont répondu à cette enquête et 11 interviews ont été menées. Voici l'essentiel des résultats:

- l'AEWA est considéré comme un outil de coopération international ;
- la communication électronique via la présentation Internet/les courriers électroniques est appréciée, bien que l'on considère que la qualité du site pourrait être améliorée ;
- la toute première préoccupation est la visibilité des avantages de l'Accord ;
- il est considéré comme nécessaire de mieux conseiller ceux qui veulent adhérer à l'Accord ;
- diverses suggestions ont été faites pour améliorer la communication.

78. À la fin de sa présentation, Mme van Boven informe la Réunion que cette enquête express a permis d'obtenir de précieuses informations. Elle invite le Comité permanent à faire ses commentaires. En se basant sur les résultats du questionnaire et sur ces commentaires, elle se propose d'élaborer une stratégie de communication. Une séance de travail est prévue pour discuter de la stratégie et pour rédiger un plan d'action en marge de la Conférence internationale 2004 sur les voies de migration.

79. M. Mungroo propose de fixer une date limite pour les commentaires à apporter sur la stratégie de communication afin de pouvoir avancer.

80. Mme van Boven demande que les commentaires soient faits immédiatement.

81. M. Merne approuve. Il note par ailleurs qu'il n'est pas toujours possible d'accéder aux sites Internet, qui ne sont d'ailleurs pas toujours gérés de façon appropriée. Toute disposition en la matière devrait donc inclure des engagements de maintenance du système dans le long terme.

82. M. O'Sullivan constate qu'il faut trouver le temps d'identifier les possibilités d'obtenir le maximum d'impact avec le minimum d'effort. Les Parties présentes devraient être incitées à faire de la propagande.

83. M. Hagemeyer dit trouver que la mise en œuvre de l'Accord manque parmi les objectifs du Secrétariat.
84. M. Lenten fait remarquer que l'AEWA en est seulement au stade de la création de réseau. La première priorité est donc pour l'instant le recrutement des Parties, même si un certain niveau de mise en œuvre est bien entendu pratiqué actuellement. Promouvoir l'approche « voies de migration » constitue la seconde priorité. M. Lenten pense que ces priorités vont changer après MOP3 et que la mise en œuvre jouera un bien plus grand rôle à partir de 2005.
85. Mme van Boven note que l'enquête express vise à déterminer si les points de vue sont vraiment les mêmes.
86. M. Hagemeyer pose la question de la représentativité de cette enquête. Qu'en est-il des Parties qui ont peu réagi ? Des interviews ont uniquement été menées avec ceux qui croient déjà aux vertus de l'Accord. Qu'en est-il des Parties non contractantes ?
87. Mme van Boven déclare avoir tenté de contacter ces pays mais ne pas avoir reçu de réponse positive.
88. M. Lenten fait référence à la séance de travail proposée durant la Conférence d'Édimbourg et suggère qu'au moins un membre du Comité permanent y participe. M. Sneep se porte volontaire, à sa demande, pour représenter le Comité permanent à cette séance.
89. M. Merne pointe les risques d'un trop grand nombre d'événements organisés autour de la Conférence d'Édimbourg et demande si quelqu'un peut lui fournir un calendrier des événements.
90. M. Lenten s'engage à contacter Wetlands International sur l'organisation d'une réunion de deux heures.
91. Commentant la stratégie de communication, M. Sneep déclare combien il est important d'inciter les États de l'aire de répartition à adhérer à l'Accord. Selon lui, le Dépositaire dispose de certaines lignes directrices qui pourraient servir aux pays désireux de rejoindre l'AEWA. Peut-être ces lignes directrices pourraient-elles être rendues plus attrayantes ? M. Sneep souligne par ailleurs qu'il ne faut pas confondre information et communication et que les présentations Internet devraient être considérées uniquement comme des outils d'information.
92. M. Lenten déclare qu'il existe certes des modèles pour adhérer à l'Accord mais pas de lignes directrices. Il a découvert récemment qu'ASCOBANS disposait de telles lignes directrices. Il constate qu'il faudra trouver le temps d'élaborer des lignes directrices similaires pour l'AEWA.
93. M. Hepworth conseille de continuer de se consulter avec la division du PNUE compétente en matière de communication et d'information.
94. Avant que le moment soit venu pour le Président de clore ce point de l'ordre du jour, M. Lenten indique que le Royaume-Uni a alloué des fonds pour la première phase de la stratégie de communication et l'en remercie.

Point de l'ordre du jour n° 8 : rapport du Comité permanent, des observateurs et du Dépositaire

95. La Réunion se consacre ensuite au rapport du Dépositaire. Au nom du ministère néerlandais des Affaires étrangères, M. Sneep informe la Réunion des dernières adhésions à l'Accord. 33 Parties ont participé à l'AEWA à la deuxième session de la Réunion des Parties (à Bonn, du 25 au 27 septembre 2002). 10 nouvelles Parties ont adhéré à l'Accord depuis MOP2 : Israël, le Liban, la Guinée équatoriale, l'Ukraine, la Hongrie, la Syrie, l'Irlande, la Slovaquie, le Luxembourg et la France. L'Accord entrera en vigueur au Luxembourg et en France le 1^{er} décembre 2003. 43 pays sont donc aujourd'hui Parties à l'AEWA, dont 28 en Eurasie et 15 en Afrique. Le Dépositaire félicite le Secrétariat de l'AEWA de ces gros progrès. M. Sneep informe également la Réunion que la Belgique,

la Communauté européenne et le Maroc ont signé l'Accord, mais ne l'ont pas encore ratifié. M. Lenten ajoute que l'Ouzbékistan a décidé d'adhérer à l'AEWA, et que la Libye, le Maroc et la Belgique avancent dans le processus de ratification. L'Islande espère pouvoir adhérer à l'Accord. L'AEWA compte sur l'adhésion future de dix nouvelles Parties.

96. BLI constate que l'Afrique est peu représentée sur la liste des pays membres de l'AEWA.

97. M. Lenten reconnaît que les choses avancent peu en Afrique. D'où l'importance d'y envoyer quelqu'un, de préférence accompagné d'une personnalité locale, pour expliquer les objectifs de l'AEWA aux ministères et autres institutions.

98. M. Adams souligne la nécessité de diffuser des informations sur le projet FEM et les projets spécifiques de conservation ainsi que de démontrer les avantages que présente l'AEWA pour les pays intéressés.

99. M. Lenten réaffirme qu'atteindre les pays africains est l'objectif de l'AEWA.

100. M. Merne déclare que l'Union européenne est prête à ratifier l'Accord. 25 pays européens, dont la plupart des pays membres de l'UE, ont déjà signé et ratifié l'Accord et font pression sur les autres pour qu'ils en fassent autant.

101. L'Autriche et l'Italie ont d'ores et déjà lancé le processus ; ces activités sont en cours dans les pays baltes. M. Lenten informe la Réunion qu'en particulier l'OMPO se fait l'ambassadeur de l'AEWA dans cette région.

102. M. Mdoe constate que les efforts devront être poursuivis et qualifie d'encourageante l'évolution de la situation.

Point de l'ordre du jour n° 9 : rapport du Comité technique

103. M. Mungroo présente le rapport du Comité technique. La 4^e réunion du Comité technique, qui s'est tenue à Tachkent, en Ouzbékistan, les 12 et 13 mai 2003, a fixé un nouveau modus operandi. Certains points de l'ordre du jour ont été traités en petits groupes de travail, les présidents des différents groupes de travail se chargeant ensuite de faire le compte rendu des débats en réunion plénière. Ce nouveau style a été très apprécié par les membres du Comité technique. Pour la première fois, le Comité technique a pu se concentrer principalement sur les questions techniques et scientifiques.

104. M. Mungroo évoque l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2003 - 2007. Le Comité technique a recommandé

- de revoir régulièrement la liste des Priorités 2003 - 2007 ;
- de créer un groupe de travail qui sera chargé d'évaluer les premières priorités sur la liste de projets des Priorités 2003 - 2004 et d'élaborer les critères qui s'appliqueront aux futurs projets.

105. La 5^e réunion du Comité technique se tiendra du 30 mars au 2 avril à North Berwick, en Écosse, juste avant la Conférence internationale 2004 sur les voies de migration. Les préparatifs sont déjà bien avancés.

106. Au nom du Secrétariat, M. Mungroo remercie le gouvernement ouzbek pour son organisation très efficace de la 4^e réunion du Comité technique. Il remercie également le gouvernement britannique d'avoir accepté d'accueillir la 5^e réunion du Comité technique.

107. À propos du projet de compte rendu de la 4^e réunion du Comité technique, M. Sneep fait remarquer que ce sont le Royaume-Uni et les Pays-Bas, et non Wetlands International, qui accueillent la Conférence internationale 2004 sur les voies de migration.

108. M. Lenten promet d'apporter cette correction au compte rendu.

Point de l'ordre du jour n° 10 : rapport du Secrétariat

109. M. Mdoe passe ensuite au rapport du Secrétariat, dont M. Lenten a fourni une version actualisée.
110. M. Lenten évoque en particulier les nouveaux locaux qui seront attribués au Secrétariat de l'Accord dans le cadre du nouveau campus des Nations Unies. Il souligne que tous les Secrétariats sont très occupés à planifier ce campus. Le Secrétariat d'ASCOBANS s'est fort heureusement porté volontaire pour participer à certaines réunions en tant que représentant de la CMS, d'EUROBATS et de l'AEWA.
111. L'Unité chargée des Accords s'est avérée un atout et elle fait de gros progrès. UNON s'est rendu compte entre-temps que cette unité doit être dotée de 5 membres au moins pour pouvoir fournir les services nécessaires à une organisation de taille moyenne comme la CMS et aux Accords avec lesquels elle cohabite. Le processus de recrutement de certains de ces nouveaux agents a été mis en route.
112. Des efforts considérables ont été faits pour parachever MOP2. Bien que le compte rendu et un bulletin spécial soient en cours de publication, le Secrétariat continue de travailler à la publication du plan d'action de l'AEWA, des Priorités internationales de mise en œuvre, etc.
113. M. Lenten informe la Réunion qu'un atelier sur la chasse durable, organisé par l'ONCFS sous l'égide de l'AEWA, se tiendra au Sénégal en 2004. Il rappelle que Wetlands International participe au projet.
114. M. Lenten fait état des réflexions destinées à convaincre la Fédération de Russie, qui représente plusieurs pays parmi les plus importants pour les oiseaux migrateurs, d'adhérer à l'Accord.
115. Concernant l'échange d'informations, M. Lenten évoque la conception d'un DVD sur l'AEWA, qui servira aussi pour le projet FEM. Il renseigne en outre la Réunion sur la préparation d'une nouvelle exposition et sur le contenu du prochain numéro du bulletin de l'AEWA.
116. M. Lenten indique que la coopération avec les autres organisations se développe : un programme de travail conjoint CMS/AEWA a été conclu avec Wetlands International, et un autre programme sera conclu en temps utile avec Ramsar. On avance également dans la préparation d'un programme de travail conjoint avec le Secrétariat de la Convention sur la désertification (UNCCD). Le Secrétariat songe actuellement à conclure un mémorandum d'accord avec l'OMPO.
117. M. Ibrahim insiste sur la nécessité d'informer l'Afrique sur la problématique de l'utilisation de la grenaille de plomb.
118. M. Müller-Helmbrecht renouvelle à l'Accord ses félicitations pour le travail phénoménal qu'il a accompli. Cependant, comme il l'a déjà fait remarquer dans son allocution de bienvenue, il souligne qu'il n'a pas eu la possibilité de se concerter avec le Secrétariat de l'AEWA sur le rapport du Secrétariat.
119. Faisant référence au paragraphe sur les futurs locaux du Secrétariat de l'Accord (en première page), M. Müller-Helmbrecht précise que la ville de Bonn a elle-même intérêt à accueillir des institutions des Nations Unies.
120. Il soulève ensuite un deuxième point en rapport avec le paragraphe sur l'Unité chargée des Accords. Le Secrétariat de l'Accord a seulement cité une partie de la résolution 1.1, à savoir le paragraphe 3 : « *Les membres du personnel de l'Unité chargée des Accords exercent leurs fonctions en toute indépendance les uns par rapport aux autres et rendent des comptes à leur Accord respectif* ». Or, selon lui, si le Secrétaire exécutif de l'AEWA avait cité le paragraphe 2 de cette résolution (« *Les secrétaires exécutifs des Accords rendent compte au Secrétaire exécutif de la CMS des questions* »).

administratives internes et de leurs relations avec le PNUE. Ils rendent compte aux Parties et aux organismes compétents des Accords de leur programme de travail. Les organismes compétents contribuent à l'exercice annuel d'évaluation du travail accompli par le Secrétaire exécutif de l'Accord concerné »), alors tout le paragraphe figurant dans le rapport du Secrétariat aurait sans doute pu être supprimé. En effet, tout ce qui figure à ce paragraphe du rapport relève du paragraphe 2 de la résolution 1.1. M. Müller-Helmbrecht souligne qu'il pourrait répondre à certains problèmes soulevés dans ce paragraphe précis mais qu'il préfère s'abstenir car cela ne présente guère d'intérêt pour le Comité permanent.

121. M. Müller-Helmbrecht en vient ensuite aux questions financières et administratives. Il dit déplorer que les informations fournies dans le rapport écrit soient en partie incomplètes et obsolètes. Il informe la Réunion qu'il a fait de gros efforts pour accroître les capacités de l'Unité administrative. Il note par ailleurs qu'il a demandé au PNUE d'éclairer de façon contraignante le lien institutionnel existant entre le PNUE, UNON, la CMS, l'Unité administrative et les Secrétariats des Accords cohabitant, mais qu'il n'a pas encore obtenu de réponse. Il dit se réjouir de pouvoir informer la Réunion qu'UNON s'est rendu compte qu'il fallait 5 collaborateurs à l'Unité administrative pour pouvoir s'occuper de tous les Secrétariats d'une organisation de taille moyenne comme la CMS et des Accords qui cohabitent avec elle. Les coûts engendrés par ces agents seront financés sur les 13 % de frais généraux (coûts d'appui du programme) prélevés par le PNUE en fonction des fonds disponibles. Il note également que tous les Secrétariats administrés par le PNUE ont été satisfaits d'apprendre que le Directeur exécutif du PNUE a approuvé l'attribution de postes supplémentaires à l'Unité administrative, mais que le Comité doit toutefois être conscient que le recrutement de ces personnels prendra un certain temps.

122. Au nom du quartier général du PNUE, M. Hepworth déclare déplorer qu'un document reflétant des divergences de vues non résolues entre les fonctionnaires du PNUE ait circulé dans les rangs du Comité. Il forme le souhait que cela ne se reproduira pas. Et il ajoute qu'il est essentiel de respecter non seulement le fonctionnement indépendant du Secrétariat de l'AEWA mais aussi les responsabilités globales du Secrétaire exécutif de la CMS pour les questions administratives concernant les Accords cohabitant qui ont été approuvées par les Parties.

123. Le programme de travail conjoint avec la Convention de Ramsar a bien avancé. La cérémonie de signature est prévue durant la Conférence des Parties à la CBD l'année prochaine. M. Müller-Helmbrecht dit avoir entendu que M. Lenten n'assisterait probablement pas à cette conférence. Il déclare en avoir parlé avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar et qu'il a été décidé d'aller de l'avant.

124. M. Müller-Helmbrecht constate que l'AEWA ne semble guère vouloir s'engager dans la mise en œuvre du programme de travail conjoint conclu entre la CBD et la CMS.

125. En réponse aux commentaires de M. Ibrahim (Égypte), M. Lenten fait remarquer que des supports d'information sur la problématique de la grenaille de plomb sont disponibles en anglais et en français, et qu'il espère que tous les supports d'information, y compris le DVD, seront bientôt également disponibles en russe et en arabe. Il note néanmoins que c'est une question d'argent.

126. Au Secrétaire exécutif de la CMS, M. Müller-Helmbrecht, M. Lenten répond considérer tout comme lui que de nombreux problèmes sont effectivement liés au lien institutionnel, encore obscur, entre la CMS et les Accords.

127. M. Lenten explique qu'il est très dur pour un petit secrétariat comme le sien de suivre toutes les activités initiées par la CMS, et en l'occurrence le programme de travail conjoint avec la CBD. D'un autre côté, il rappelle que, lorsque la CMS a passé en revue les activités de ce programme, c'est probablement le Secrétariat de l'AEWA qui a joué le rôle le plus actif dans sa mise en œuvre.

128. M. Hagemeyer concède que le Secrétariat de l'AEWA ne peut pas tout faire car il ne dispose que de peu de personnel. Il recommande de faire appel aux membres participant à des organes auxiliaires pour représenter l'Accord aux réunions importantes.

129. M. Ibrahim demande si des activités sont en cours concernant les espèces envahissantes.

130. M. Lenten informe la Réunion que le Comité technique discute actuellement de lignes directrices pour éviter l'introduction d'espèces non indigènes envahissantes.

Point de l'ordre du jour n° 11 : application des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007

131. M. Lenten présente le document StC 1.7 portant sur l'application des Priorités internationales de mise en œuvre.

132. Conformément à la recommandation 2.1, le Comité permanent a été chargé par MOP2 d'adopter le plan d'action sur la bernache cravant à ventre noir. M. Lenten rend compte de l'état d'avancement des travaux et demande si l'adoption officielle pourrait attendre jusqu'à la prochaine réunion du Comité technique ou si elle pourrait se faire par courrier électronique.

133. La Réunion accepte l'idée de l'adoption par courrier électronique.

134. M. Lenten explique que l'AEWA a sous-traité la rédaction d'un plan d'action par espèce pour l'ibis chauve. Il insiste sur la nécessité de disposer de fonds de contrepartie pour organiser un atelier en Espagne début 2004.

135. M. Hagemeyer tient à préciser que Wetlands International travaille sur plusieurs projets énumérés dans le doc. StC 1.7. Wetlands International a reçu une petite contribution de JNCC (UK) pour travailler sur le rapport d'avancement de l'interdiction de la grenaille de plomb. Les fonds disponibles étant très réduits, le temps qui peut être consacré à ce travail est limité. De plus, Wetlands International participe à la préparation de l'atelier prévu sur ce sujet au Sénégal, comme on l'a dit plus haut. L'année dernière, Wetlands International a reçu une petite contribution de l'AEWA pour faire plusieurs études de zones peu connues. Concernant l'atlas des échassiers, il est prévu de distribuer une ébauche de consultation avant la Conférence d'Édimbourg pour qu'une consultation officielle puisse se dérouler en se basant sur cette ébauche et pour que la version finale puisse être publiée plus tard dans l'année. Par ailleurs, Wetlands International est en train de rédiger une proposition visant à mieux cibler le rapport sur le statut et les tendances des populations en vue de la prochaine MOP. Ce rapport sera probablement limité aux changements, ce qui pourrait être la façon la plus efficace de rendre compte des progrès réalisés.

136. M. Ibrahim demande à quoi sert le guide de terrain pour l'Asie centrale et les pays voisins, et si l'on pourrait y ajouter les pays africains. Il propose ensuite que les programmes de formation régionaux en Afrique ayant trait à la mise en œuvre de l'Accord se servent des locaux de Charm el-Cheikh.

137. M. Lenten explique que MOP2 a décidé d'accorder le rang de priorité à la rédaction d'un guide de terrain pour l'Asie centrale et les pays voisins. L'élaboration d'un tel guide fait partie du projet FEM et elle a également été identifiée comme priorité lors de l'atelier régional qui s'est tenu en Ouzbékistan. Un atelier similaire organisé au Bahreïn n'a pas fait état d'un tel besoin pour les pays arabophones.

138. M. Hagemeyer précise à son tour que le comité de pilotage des Dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique (African Waterbird Census) a proposé l'année dernière de préparer un guide analogue pour les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique. WLI est à la recherche de fonds pour financer ce projet.

139. Répondant au deuxième point mentionné par le représentant de l'Égypte, M. Lenten déclare qu'il en sera tenu compte dès que le projet FEM aura démarré.

140. M. Hagemeyer ajoute à la remarque de M. Lenten que la proposition de projet FEM antérieure comprenait un large volet consacré à la formation, mais que le bailleur de fonds prévu s'étant

désengagé, il a fallu revoir tout le projet, ce qui a débouché sur la suppression du volet stratégie de la formation. Un module de formation transférable est en préparation à la place.

141. S'agissant de la coordination des programmes de baguage des oiseaux d'eau, M. Merne note que ce programme pourrait intéresser la direction générale de l'environnement de l'Union européenne, notamment quant aux oiseaux migrateurs chassables. Le plus intéressant pour l'Union européenne est sans doute de définir les itinéraires de migration de ces oiseaux et d'établir la période de migration avant la saison de reproduction. Dans ce contexte, il serait judicieux de prendre contact avec les différents services communautaires concernés afin d'identifier les champs d'activité communs.

142. M. Hagemeyer déclare que WLI a soumis, en collaboration avec EURING, une proposition à l'Union européenne destinée à inclure la récupération de bagues dans l'atlas des échassiers, mais que l'UE ne s'est pas montrée intéressée pour l'instant.

143. M. Merne fait remarquer que l'Union européenne se limite actuellement en grande partie à son fonds LIFE et qu'elle a sans doute d'autres priorités. Il n'empêche que la situation pourrait très bien changer une fois que l'Union européenne aura ratifié l'AEWA.

Point de l'ordre du jour n° 13 : point sur le projet FEM sur les voies de migration en Afrique-Eurasie

144. M. Hagemeyer fait le point sur le projet FEM sur les voies de migration en Afrique-Eurasie. Il rappelle qu'il a été très content que le Conseil FEM ait approuvé ce projet la semaine dernière. Il explique que le projet a pour but d'améliorer la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et leurs sites critiques sur les itinéraires de migration en Afrique-Eurasie. Les activités stratégiques et destinées à donner des impulsions porteront sur les causes des dégradations des sites à l'échelle des itinéraires de migration et du déclin des espèces qui y est lié. Il est prévu de définir le réseau des sites d'importance critique pour les oiseaux d'eau migrateurs et d'améliorer et de mettre en réseau les données et informations existantes afin de constituer un outil de planification et de gestion des itinéraires de migration. Des programmes sous-régionaux de formation et de sensibilisation seront élaborés dans quatre sous-régions ; ils serviront de base au développement de capacités individuelles et institutionnelles. La gestion des meilleures pratiques bénéficiera du retour d'expérience de plusieurs projets modèles illustrant des approches et des techniques de mise en œuvre de toute une gamme d'activités dans le contexte de la gestion des zones humides dans différents milieux environnementaux et sociaux. Quant aux communications, elles seront améliorées afin d'obtenir une meilleure coordination et coopération en matière d'itinéraires de migration entre les gouvernements et les ONG, et au sein des gouvernements et des ONG.

145. M. Hagemeyer souligne l'intérêt de la double approche du programme, qui consiste à établir une base scientifique et à regrouper les informations tout en offrant une formation pour améliorer la qualité des données. Il précise que GROMS a été ajouté à la base de données. Il voit l'importance de mettre au point un module de formation qui pourrait s'avérer un outil précieux pour convaincre les gens de la philosophie des itinéraires de migration. M. Hagemeyer insiste par ailleurs sur le besoin d'éclaircir le rôle du Comité permanent dans le cadre du projet.

146. M. Merne pose la question du cofinancement et demande s'il serait possible de laisser tomber certaines parties du programme au cas où le financement serait insuffisant ou si c'est tout ou rien.

147. M. Hagemeyer déclare que cet obstacle a déjà été franchi.

148. M. O'Sullivan fait remarquer que son organisation s'intéresse au projet mais il souligne que c'est WLI qui effectue la majeure partie du travail et l'en félicite.

149. À propos des crédits, M. Hagemeyer indique que Chris Baker a fait le plus gros du travail.

150. La Réunion confirme le point de vue de M. Adams et décide de ne pas modifier le règlement intérieur.

Point de l'ordre du jour n° 14 : développement futur de l'Accord

151. M. Hagemeyer présente le projet sur la voie de migration en Asie centrale (CAF). Il souligne que ce projet est axé sur les problèmes tout à fait spécifiques de la conservation, dont la plupart ont rapport à l'eau. Soutenu financièrement par les Pays-Bas, WLI a commencé à définir un plan d'action pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans cette région en l'an 2000. En 2001, un atelier a été organisé avec des représentants des gouvernements et des experts des États de l'aire de répartition afin de discuter du projet de plan d'action préparé par WLI. Un deuxième projet est en cours d'élaboration sur la base des résultats de ces discussions. Si le projet CAF est traité dans le cadre de cette réunion, c'est parce qu'il n'a pas seulement besoin d'un plan d'action mais aussi d'un cadre de mise en œuvre. En ce qui concerne ce dernier point, trois possibilités sont à considérer :

- soit un Accord indépendant sous l'égide de la CMS
- soit l'extension de la zone de l'AEWA en incluant le CAF
- soit une stratégie de conservation des oiseaux d'eau migrateurs de la région Asie-Pacifique dotée d'un caractère bilatéral non contraignant.

152. Une réunion sera probablement organisée en Inde en 2004 afin de faire adopter le plan d'action et de s'entendre sur le cadre de mise en œuvre de ce plan d'action.

153. Le projet en cours, financé par les Pays-Bas, se terminera en avril 2004. WLI travaille sur une nouvelle proposition de projet qui sera soumise au ministère néerlandais de la Coopération en matière de développement et qui couvrira, pour une nouvelle période triennale, une région de préférence plus grande s'étendant à la zone comprise entre la Russie du Nord et le sous-continent indien.

154. M. Lenten déclare que ce sujet est débattu actuellement au sein de la CMS et de l'AEWA, et que les deux organisations sont d'accord pour étendre la zone de l'AEWA en incluant le CAF. Cette option permet de ne pas avoir à partir de zéro. Cependant, tant que le CAF n'est pas intégré dans la zone de l'AEWA, il n'y aura pas de fonds disponibles pour les activités le concernant.

155. M. Hagemeyer déclare que si la région devait préférer un instrument juridiquement contraignant, WLI serait favorable à l'extension de la zone de l'AEWA plutôt que d'élaborer un nouvel accord au sein de la CMS. La conclusion d'un accord indépendant aurait en effet pour inconvénient notamment que la région du CAF ne couvrirait que des pays économiquement faibles, ce qui rendrait très difficile la collecte de fonds pour financer les activités.

156. M. Lenten explique que le CAF comprend en tout 22 pays, dont neuf sont situés dans la zone de l'AEWA. Il juge donc difficile de convaincre ces pays d'adhérer à deux accords traitant des oiseaux d'eau migrateurs, ce qui les obligerait à verser une contribution à ces deux accords. Il insiste néanmoins sur le fait qu'il appartient à la région de décider quelle option elle choisit.

157. M. Hagemeyer explique que WLI favorise les accords légaux, mais qu'il n'est pas toujours possible de mettre sur pied ce type d'accord dans un court laps de temps. Concernant la région du CAF, WLI est favorable à un accord légal, mais elle laisse en fait le choix aux pays concernés. M. Merne note qu'au moment de la rédaction de l'AEWA on s'est montré plutôt modeste en ce qui concerne le tracé de la frontière orientale. Les nouvelles informations acquises sur les itinéraires de migration de certaines espèces montrent en effet que les oiseaux des régions situées bien plus à l'est migrent vers la zone de l'AEWA. C'est manifestement un argument en faveur du développement de l'Accord, qui ne peut cependant être décidé qu'avec l'accord sans réserve des États de l'aire de répartition.

158. M. Adams déclare qu'il faut savoir exactement si quelqu'un désire vraiment développer l'AEWA. L'opinion des États de l'aire de répartition est à ses yeux cruciale et une analyse détaillée s'impose. Il demande s'il est judicieux, dans cette phase précoce de la mise en œuvre de l'AEWA, d'élargir l'Accord à l'est. Il serait reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir tenir le Comité permanent informé du dossier CAF.

159. M. Lenten fait remarquer que cette problématique a d'ores et déjà été débattue lors de la réunion du Comité technique à Tachkent et de MOP2, la conclusion étant qu'il est très difficile de refuser de développer l'AEWA étant donné qu'il n'y a pas d'argument scientifique s'y opposant, notamment en raison de la complexité des itinéraires de migration. L'atelier CMS/WLI qui se tiendra en Inde est la prochaine étape. M. Lenten attire l'attention des participants sur le problème de langue : il faudra un spécialiste des itinéraires de migration qui parle russe.

160. M. Hagemeyer explique que le nom du nouvel itinéraire de migration a prêté à confusion. On utilisait en effet dans le passé le nom « Central Asian Indian Flyway » (Voie de migration en Asie centrale-Inde), mais ce nom ayant été rejeté par les États de l'aire de répartition lors de COP7, c'est le nom « Central Asian Flyway » (Voie de migration en Asie centrale) qui est utilisé depuis.

161. M. Sneeep souligne combien il est important de développer cet itinéraire de migration et de soutenir activement les efforts déployés en ce sens.

162. M. Lenten affirme qu'il existe des contacts étroits avec cette région et qu'il importe que le processus se poursuive, mais qu'il appartient aux États de l'aire de répartition de décider du cadre de mise en œuvre du plan d'action qu'ils trouvent préférable.

Point de l'ordre du jour n° 14b : espèces supplémentaires à inclure

163. Concernant la question des espèces supplémentaires, M. Lenten explique que WLI a rédigé une liste de passereaux, d'oiseaux de proie et de certaines espèces d'oiseaux marins qui a été transmise à MOP2, qui a demandé à son tour au Comité technique de vérifier cette liste. Malheureusement, le Comité technique n'ayant pas eu le temps de s'en occuper à sa dernière réunion, il a décidé de créer un groupe de travail inter-sessions qui préparera une proposition à débattre lors de sa prochaine réunion en 2004. Le Comité technique rendra alors compte de cette question à la prochaine réunion du Comité permanent.

164. M. Hagemeyer déclare qu'il ne convient pas seulement de discuter des espèces à inclure mais aussi de réfléchir si la nature de l'Accord et du plan d'action veut qu'il soit logique et approprié de les inclure. Des stratégies qui ne sont pas prévues dans le plan d'action pourraient également s'avérer utiles.

Point de l'ordre du jour n° 15 : questions institutionnelles

165. M. Adams déclare que le PNUE, la CMS et le gouvernement allemand ont signé un accord de siège juste avant COP7 (CMS) et MOP2 (AEWA). Maintenant que la Réunion des Parties a adopté cet accord de siège, conformément à la résolution 2.11, il s'applique également au Secrétariat PNUE/AEWA. Comme l'a promis le ministre fédéral de l'Environnement, Jürgen Trittin, le processus de ratification a débuté dès que possible en Allemagne. M. Adams déclare que le Bundesrat (la Chambre des Länder) pourrait ratifier cet accord en décembre 2003. La procédure finale pourrait s'achever en février/mars 2004.

166. M. Lenten exprime sa sincère gratitude au gouvernement allemand pour les efforts qu'il a fournis afin de parachever l'accord de siège. Il dit considérer cet accord comme extrêmement important pour le bon fonctionnement du Secrétariat de l'AEWA.

Point de l'ordre du jour n° 15b : coopération avec d'autres organes et processus

167. M. Lenten déclare que le Secrétariat de l'AEWA participe à plusieurs programmes de travail conjoints. Celui avec Ramsar et la CMS sera signé au début de l'année 2004. Celui avec WLI et la CMS a été signé courant 2003. Un autre avec l'UNCCD et la CMS est en cours d'élaboration. Ces programmes de travail conjoints sont extrêmement importants pour éviter les doubles emplois. Le Secrétariat de l'AEWA envisage également un programme de travail conjoint avec l'OMPO.

168. M. Hagemeyer intervient en disant que l'OMPO n'est pas une organisation de chasse. Certes, elle entretient des liens avec les chasseurs, mais elle ne fait pas de recherche sur la chasse, se concentrant plutôt sur d'autres domaines. L'OMPO dispose d'un réseau bien développé et elle collabore étroitement avec WLI.

169. M. Ibrahim demande si l'AEWA pourrait étendre sa collaboration au Programme d'action pour la Méditerranée (PAM) sous l'égide de l'Unesco.

170. M. Lenten répond qu'il s'est rendu à la réunion du CAR/ASP pour la première fois cette année car ce dernier se consacre également aux plans d'action pour les oiseaux. Il précise que le Secrétariat de l'AEWA essaie aussi d'améliorer les contacts avec d'autres conventions/accords régionaux et initiatives régionales, tout en soulignant qu'il est pratiquement impossible pour un petit secrétariat comme celui de l'Accord de se tenir au courant de tout ce qui se passe dans la zone de l'Accord.

171. La Réunion décide que le Secrétariat peut commencer à rédiger un programme de travail conjoint avec l'OMPO.

Point de l'ordre du jour n° 15c : coopération avec CMS et ses Accords

172. M. Lenten déclare que la coopération avec la CMS est bonne en général, mais qu'il existe quelques problèmes mineurs du fait du caractère imprécis des relations institutionnelles entre la CMS et le Secrétariat de l'AEWA. D'où la nécessité de mieux cerner les domaines de compétences. Sinon, les relations de travail sont également bonnes avec d'autres Accords, notamment l'ASCOBANS.

173. Mme Kanza déclare que le PNUE a passé commande d'une étude approfondie sur toutes les conventions et leurs relations mutuelles. Cette étude est presque terminée et sur le point d'être distribuée. Elle devrait permettre de faire un état des lieux précis.

174. M. Lenten souligne qu'il n'est pas clair dans quelle mesure l'AEWA est impliqué lorsque la CMS s'engage elle-même dans certains mémorandums d'accord (MOU). Un bon exemple de mémorandum d'accord est celui signé avec l'UNCCD, qui prévoit diverses activités. Ce mémorandum d'accord pourrait avoir un impact sur l'AEWA si l'on attendait du Secrétariat de l'AEWA qu'il se charge de la mise en œuvre de certaines de ces activités, ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire pour le Secrétariat. Le Secrétariat de l'AEWA n'est pas ou n'a pas été dans tous les cas directement associé à la rédaction des mémorandums d'accord. Bien que de nombreuses questions soient intéressantes pour l'AEWA, il faudrait que le Secrétariat dispose de davantage de personnel pour faire tout ce travail. Il hésite donc à s'engager dans un trop grand nombre de processus.

175. M. Hagemeyer déclare que le Comité technique pourrait être impliqué dans certains mémorandums d'accord concernant les espèces des zones humides, telles que le phragmite aquatique ou le courlis à bec grêle. La question est de savoir comment faire le lien avec la CMS dans le cas des mémorandums d'accord conclus respectivement sur le phragmite aquatique et sur le courlis à bec grêle.

176. M. Lenten déclare que, comme le phragmite aquatique ne fait pas partie de l'AEWA, son rôle s'est limité à participer à la réunion au cours de laquelle le mémorandum d'accord sur le phragmite aquatique a été conclu. Le courlis à bec grêle est en revanche une espèce protégée par l'AEWA, mais le mémorandum d'accord concernant cette espèce a été signé avant l'entrée en vigueur de l'AEWA. Depuis que l'AEWA existe, le Secrétariat a alloué une quantité limitée de fonds pour réaliser certaines enquêtes dans les zones d'hibernation, notamment en Afrique du Nord. On consacre cependant peu de temps au courlis à bec grêle. Une fois encore, M. Lenten souligne qu'il faut se garder d'intervenir dans un trop grand nombre de processus car cela implique également de devoir présenter des résultats.

177. Même si le phragmite aquatique ne fait pas partie de l'AEWA, M. Hagemeyer déclare qu'il serait bon d'étudier cette question vu les liens entre la CMS et l'AEWA. WLI est de toute façon déjà active pour sa part dans ce domaine.

178. M. Lenten répond que cette question ne fait pas partie des premières priorités fixées et qu'il n'est donc pas utile que l'AEWA intervienne.

179. M. Merne déclare que la possibilité de conclure des accords avec de grandes organisations de chasse internationales n'a pas été mentionnée dans le contexte d'une chasse durable. Or il existe deux organisations, CIC et FACE, qui oeuvrent à promouvoir le développement durable et la conservation des zones humides. Il suggère d'adopter un système de liste d'attente pour la coopération future avec les organisations.

180. M. Lenten reconnaît que CIC et FACE jouent un rôle important. Il dit avoir participé cette année à l'Assemblée générale du CIC et avoir souligné dans son discours liminaire le rôle important que le CIC joue et peut jouer dans la conservation des espèces migratrices. Il dit avoir travaillé étroitement avec le CIC pendant la réunion à la rédaction de trois résolutions sur les sujets suivants : l'oie naine, la suppression de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides et l'outarde houbara. Ces trois résolutions ont été adoptées. Le CIC est membre permanent du Comité technique. Les contacts sont également réguliers avec FACE.

Point de l'ordre du jour n° 18 : développements concernant le nouveau campus des Nations Unies à Bonn

181. Hans Mager, chef de la division de l'administration interne au ministère fédéral de l'Environnement, fait un exposé sur le nouveau campus des Nations Unies à Bonn. Il remet à tous les membres du Comité une brochure contenant les détails de sa présentation.

Point de l'ordre du jour n° 16 : questions administratives et financières

182. Concernant les questions administratives et financières, M. Lenten précise qu'il n'y a pas beaucoup d'arriérés de contributions et que peu de pays sont en retard dans leurs paiements. Il poursuit en introduisant l'annexe 1 qui fait état des recettes et des dépenses pour la période triennale 2000-2002. L'excédent total des recettes sur les dépenses pour cette période est de 568 206 USD. La moitié de cette somme résulte des économies faites en 2000 étant donné que le Secrétariat de l'Accord a été créé en réalité le 17 juillet au lieu du 1^{er} janvier. Le gouvernement néerlandais a pris à sa charge les dépenses entre le 1^{er} janvier et le 17 juillet. M. Lenten rappelle que la règle générale au PNUE est que chaque Secrétariat conserve une somme équivalant à la moitié du budget annuel dans le Fonds d'affectation spéciale pour couvrir les coûts engendrés par les salaires, par exemple, au cas où les pays ne verseraient pas leurs contributions directement. Le reliquat actuel dépassant le montant requis, des activités supplémentaires sont possibles. Avec l'approbation du Président du Comité technique, qui est également responsable des questions administratives et financières pour la période 2000-2002, le Secrétariat a donc réaffecté une partie du reliquat de la première période triennale à des projets en 2003. M. Lenten passe ensuite à l'annexe 3 « Vue d'ensemble des dépenses 2003 ». Le tableau préparé par le Secrétariat reflète une situation financière saine. Selon M. Lenten, le reliquat devrait être limité à la fin de l'année. Il fait remarquer que conformément aux règles de l'ONU, le Secrétaire exécutif est autorisé à faire des changements à l'intérieur des catégories budgétaires. Cela veut dire par exemple que, dans la catégorie 10 (volet personnel), le reliquat dans la ligne budgétaire « traducteurs anglais » pourra être utilisé pour remédier à un manque de ressources dans la ligne budgétaire « traducteurs français ».

183. M. Williams demande si les 90 431 USD alloués pour des projets font partie du reliquat de l'année dernière que le Président du Comité technique aurait accepté de réaffecter à ces projets.

184. M. Lenten confirme que c'est effectivement le cas.

185. M. Lenten rappelle que la procédure normale veut que le Secrétaire exécutif soit autorisé à transférer des montants d'une ligne budgétaire à l'autre dans une même catégorie budgétaire. Il appartient au Comité permanent de décider de la réaffectation des reliquats à la fin de l'année. M. Lenten propose de charger le Président du Comité permanent d'adopter et de signer une proposition concernant l'affectation de ces reliquats.

186. M. Adams fait remarquer qu'il faut établir clairement à qui il appartient de décider comment les reliquats doivent être réaffectés. Il faut s'entendre sur ce que le Président doit décider et sur ce qui doit être décidé par tout le Comité permanent. M. Adams dit pouvoir s'imaginer que le Président puisse être autorisé à décider de l'affectation d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 USD quand il faut agir immédiatement.

187. M. Lenten évoque le débat mené au sein de la CMS qui diffère en ce sens qu'il s'agit là de retirer un certain montant – qui est un reliquat du budget approuvé - du Fonds d'affectation spéciale sans l'approbation de la COP. Il est d'accord avec M. Adams que si l'on devait retirer de l'argent du Fonds d'affectation spéciale, il faudrait que cela soit approuvé par l'ensemble du Comité permanent.

188. M. Adams demande si le Secrétariat peut informer la Réunion de ce qui figure dans le mandat à propos des reliquats. M. Lenten répond qu'à sa connaissance le mandat ne mentionne pas ce sujet. Si l'on ne fait rien, les reliquats seront reversés au Fonds d'affectation spéciale qui augmentera. La question, à son avis, est de savoir si c'est ce que veut le Comité permanent, cet argent ayant dû servir à des activités précises qui ont été retardées ou qui n'ont pas pu être exécutées pour une raison ou une autre. Le Secrétariat aimerait dépenser tout l'argent qui a été approuvé par MOP2 dans les années à venir.

189. M. Sneep déclare qu'il appartient au Comité permanent de décider de la question des reliquats.

190. M. Lenten déclare approuver la remarque de M. Sneep mais demande si le fait d'attendre le prochain Comité permanent signifie que l'argent ne pourra être dépensé qu'un an plus tard. Il dit être à la recherche d'une approche plus souple, par exemple par courrier électronique, ce qui éviterait tout retard inutile.

191. Mme Kanza déclare que, conformément à l'annexe III paragraphe 17 de la résolution 2.7, le Directeur exécutif du PNUE peut, sur demande du Secrétariat et avec l'approbation du Comité permanent, transférer des crédits non engagés à une deuxième ou troisième année calendaire. Ainsi, à son avis, il faudrait décider qui est le Comité permanent : son président ou tout le Comité ?

192. M. Lenten déclare que le mieux serait de communiquer les propositions d'affectation des reliquats à tous les membres du Comité permanent par courrier électronique, avec un délai de deux semaines pour se manifester. Il se charge d'évaluer cette procédure et de rendre compte des résultats au prochain Comité permanent.

193. La Réunion accepte que M. Lenten communique la proposition d'affectation des reliquats par courrier électronique et rende compte des résultats obtenus à la prochaine réunion du Comité permanent.

Point de l'ordre du jour n° 16b : affectation de fonds découlant des contributions des nouvelles Parties

194. M. Lenten déclare que des recettes importantes peuvent être attendues en liaison avec l'adhésion des nouvelles Parties. Le montant total pour 2004 devrait être de 118 650 USD. M. Lenten propose de répartir cette somme conformément au tableau 3 de l'annexe, tout en précisant que ce tableau ne comprend pas le projet FEM. Il compte sur le lancement de la mise en œuvre du projet FEM vers la fin de l'année prochaine et suggère par conséquent de reporter l'affectation des fonds pour ce projet à la prochaine réunion du Comité permanent.

195. M. Schmitz déclare que l'Allemagne soutient la proposition du Secrétariat mais déconseille de faire des projets avant que les fonds 2003/2004 ne soient arrivés.

196. M. Lenten fait remarquer que l'attribution de fonds par avance est pratique courante au sein des organisations de l'ONU, toute somme annoncée signifiant un engagement réel.

197. La Réunion approuve la proposition du Secrétariat d'allouer 118 650 USD aux projets mentionnés dans le document AEWA/StC 1.10.

Point de l'ordre du jour n° 16 c/d : recrutement de nouveaux employés/d'employés pour les postes reclassés

198. S'agissant des ressources humaines, M. Lenten déclare qu'il espère qu'un nouveau technicien pourra être recruté au 1^{er} juillet 2004. Le poste d'assistant du Secrétaire exécutif restera probablement vacant pendant les prochains six mois. La revalorisation du poste a été décidée mais on attend la traduction du descriptif du poste avant de pouvoir publier l'avis de vacance de poste. Le dernier « poste vacant » est celui du Secrétaire exécutif. Ce poste a en effet été reclassé P4 et, conformément au nouveau règlement de l'ONU, il doit faire l'objet d'un nouvel appel à candidatures. L'avis de vacance de poste est consultable en ligne jusqu'au 23 décembre 2003. M. Lenten informe la Réunion qu'il se représente.

199. M. Hagemeyer constate qu'un technicien associé ne peut pas assumer de fonctions représentatives et dit s'interroger sur le niveau du poste.

200. M. Lenten explique qu'un poste P3 reviendrait bien plus cher.

201. Mme Kanza fait remarquer que le poste pourrait être reclassé P3 à la prochaine MOP.

Point de l'ordre du jour n° 16 e : demande d'un administrateur auxiliaire pour la gestion de l'information

202. M. Lenten explique que le Secrétariat de l'AEWA a déposé une seconde demande d'affectation d'un administrateur auxiliaire à l'AEWA. En 2002, le PNUE n'avait, en effet, pas accordé la priorité à la demande de l'AEWA, qui n'avait donc pas communiqué cette demande aux pays donateurs qui auraient pu vouloir la soutenir. Compte tenu des activités qui ne manqueront pas de suivre dans le cadre du projet FEM, le Secrétariat de l'AEWA aimerait donner des renseignements à ce sujet. L'administrateur auxiliaire travaillera à moitié pour le projet FEM et le reste du temps pour l'AEWA et les Accords de la CMS qui cohabitent avec lui. Le suivi de la stratégie de communication nécessite la présence d'un tel administrateur. M. Lenten dit espérer que la demande déposée en 2003 sera couronnée de succès. Néanmoins, précise-t-il, le Directeur exécutif adjoint reçoit plus de 40 demandes chaque année et c'est à lui de fixer les priorités. L'année dernière, c'est la demande de la CMS qui a obtenu la priorité, et le gouvernement allemand a décidé de fournir un administrateur auxiliaire à la CMS.

203. M. Adams souligne que l'administrateur auxiliaire a été fourni à la CMS mais qu'il devrait servir à l'Unité administrative, ce qui signifie que tous les Accords cohabitent avec la CMS devraient pouvoir profiter de ses services.

Point de l'ordre du jour n° 19 : Conférence d'Édimbourg

204. M. Hagemeyer présente à la Réunion la Conférence internationale sur les voies de migration (Global Flyway Conference) qui se tiendra à Édimbourg en avril 2004, soulignant que celle-ci est organisée par les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Des représentants venus des quatre coins du monde y participeront. Pour plus de détails, M. Hagemeyer conseille de consulter le site de Wetlands International. Il précise qu'il est également possible de s'inscrire en ligne. M. Hagemeyer indique pour finir que les organisateurs sont toujours à la recherche de soutien financier.

205. M. Lenten ajoute que l'AEWA organisera un petit colloque sur le développement durable à l'occasion de la réunion.

Point de l'ordre du jour n° 20 : date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

206. M. Lenten informe la Réunion que le gouvernement allemand a gentiment proposé d'accueillir la prochaine réunion du Comité permanent, qui pourrait avoir lieu à Bonn fin 2004.

207. La Réunion accepte l'invitation.

Point de l'ordre du jour n° 21 : divers

208. M. Ibrahim suggère de déclarer le 24 novembre « Journée de l'AEWA », à l'instar de la « Journée des zones humides ».

209. Selon M. Lenten, une « Journée de l'AEWA/Journée des oiseaux migrateurs » est une bonne idée. Il dit vouloir en discuter avec BLI et vouloir rendre compte de ce sujet lors de la prochaine réunion du Comité permanent en 2004.

Point de l'ordre du jour n° 17 : date et lieu de la troisième réunion des Parties

210. La Réunion est interrompue pour une brève session à huis clos des Parties.

211. Lorsqu'elle reprend, M. Lenten déclare qu'après avoir discuté du lieu de MOP3, les membres du Comité permanent ont nommé provisoirement le Sénégal et le Mali comme candidats. La date a posé problème étant donné que le mandat du budget s'arrête en 2005. Le Comité permanent a insisté auprès du Secrétariat pour qu'il trouve une date qui puisse convenir vers la fin de l'année 2005.

Point de l'ordre du jour n° 22 : clôture de la réunion

212. M. Mdoe remercie tous les participants et note que la participation a été excellente puisque 95 pour cent des membres ont assisté à la réunion.

213. M. Lenten remercie le Président et le Comité permanent de leur excellent travail. Il exprime également ses remerciements à WLI pour le travail effectué sur le projet FEM.